

Les enfants des autres groupes d'âge peuvent-ils recevoir la 2^e dose gratuitement ?

Il n'y a pas de bénéfices significatifs à offrir une 2^e dose à tous les enfants du Québec, même s'ils ont été en contact avec un cas de varicelle. L'administration de la 2^e dose de vaccin contre la varicelle est uniquement recommandée pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.

Si vous souhaitez que votre enfant reçoive tout de même une 2^e dose du vaccin, vous pouvez vous adresser à votre CLSC ou à votre médecin.

Les effets secondaires sont-ils plus fréquents après la 2^e dose du vaccin ?

En général, les effets secondaires après la 2^e dose ne sont pas plus fréquents qu'après la 1^{re} dose.

Pour plus de renseignements

Informez-vous auprès de votre CLSC ou auprès de votre médecin lors de votre prochaine visite.

Pour plus d'information générale sur la varicelle et la vaccination, consultez sante.gouv.qc.ca/vaccination.

Vaccin contre la varicelle



Ajout d'une 2^e dose pour
les enfants âgés de 4 à 6 ans

15-278-39FA © Gouvernement du Québec, 2016

**Depuis le 1^{er} avril 2016,
une 2^e dose du vaccin contre
la varicelle est ajoutée
au calendrier de vaccination
gratuite pour les enfants
âgés de 4 à 6 ans.**

Pourquoi vacciner les enfants contre la varicelle ?

La varicelle est une infection très contagieuse. Elle peut avoir les conséquences suivantes, dont certaines sont sérieuses :

- otite;
- pneumonie;
- infection d'un bouton de varicelle (ex. : impétigo);
- infection grave (ex. : bactérie mangeuse de chair);
- encéphalite (infection du cerveau);
- malformations chez le bébé dont la mère a eu la varicelle pendant la grossesse;
- zona;
- décès.

Avant l'implantation du programme de vaccination des nourrissons contre la varicelle, des centaines d'enfants étaient hospitalisés chaque année au Québec. Depuis, le nombre a diminué de près de 90 %.

Pourquoi ajouter la 2^e dose du vaccin ?

La première dose est habituellement administrée à l'âge de 18 mois. Elle est incluse dans un vaccin combiné qui protège contre quatre maladies : la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle. La 2^e dose est, quant à elle, administrée sous forme d'un vaccin qui protège uniquement contre la varicelle.

Les experts québécois en vaccination ont récemment recommandé l'ajout de la 2^e dose du vaccin contre la varicelle afin d'améliorer la protection de l'enfant, de permettre un meilleur contrôle de cette infection et de réduire le nombre de cas.

Par contre, puisque le vaccin n'est pas efficace à 100 %, l'ajout d'une 2^e dose n'élimine pas totalement le risque pour un enfant d'avoir la varicelle.

À quel moment la 2^e dose du vaccin est-elle offerte ?

La 2^e dose de vaccin contre la varicelle est administrée avant l'entrée à l'école, quand l'enfant a entre 4 et 6 ans. Habituellement, l'enfant reçoit aussi à ce moment le rappel du vaccin dcaT-VPI, qui protège contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite. Il n'y a pas de risque accru à recevoir plusieurs vaccins pendant une même séance de vaccination.